Programmes courts

La responsabilité civile et pénale de l'administrateur

V01 du 23/03/2026 durée de la validité de la version : 1 an renouvelable

En distanciel **Durée :** 0.5 jour **Tarifs :** public 960 € net /adhérent 750 € net

La fréquence des mises en cause personnelles augmente et doit être prise en compte par les nouveaux administrateurs à l'occasion de leur prise de fonction et tout au long de l'exercice de leur mandat.

Public concerné

- Futurs administrateurs et/ ou administrateurs en mandat

Format et durée

- En distanciel sur 0.5 jour (4h)

Prérequis et condition d'accès à la formation

- Avoir fait la formation « les meilleures pratiques de gouvernance » ou « être administrateur salarié » ou niveau équivalent

Objectifs opérationnels / Compétences visées

Le participant sera capable de :

- Préserver les décisions du Conseil en tenant compte du risque de responsabilité qui s'attache à la fonction d'administrateur
- Structurer les processus de l'entreprise afin de minimiser le risque de responsabilité

Objectifs pédagogiques

- Identifier les principes régissant la responsabilité civile et pénale des administrateurs
- Analyser les risques découlant de l'acceptation d'un nouveau mandat
- Définir les précautions et les mesures à mettre en œuvre pour éviter la mise en cause de la responsabilité ou en limiter les effets

Jour	Séquence	Contenu	Modes pédagogiques
1ère matinée	- Responsabilités des mandataires sociaux - La responsabilité pénale des administrateurs - La responsabilité civile des administrateurs dans la société « en difficultés » - La responsabilité civile des administrateurs dans le cours normal des affaires - Responsabilités spécifiques - Comment se protéger contre les risques liés à la responsabilité	- Responsabilité à l'égard des associés et à l'égard des tiers ; répartition des responsabilités entre les administrateurs et les autres organes de la société. - Abus de biens sociaux, autres chefs de responsabilité pénale ; conditions de mise en œuvre - Action en comblement de passif, sanctions civiles et pénales - Principes et modalités de mise en jeu, la faute détachable, responsabilité individuelle et collective - Droits et devoirs relatifs à l'information, conflits d'intérêts - Programmes d'assurance, règles de comportement	Présentations /En distanciel en synchrone Cas pratiques / En distanciel en synchrone Quiz / En distanciel en synchrone

Toutes ces séquences sont aménageables en fonction des personnes en situation de handicap (PSH).

Accessibilité & prise en compte du handicap

- Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. **Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) du client s'applique à la formation**.
- En fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.
- Notre Référent Handicap : Alexandra Courel – alexandra.courel@ifa-asso.com

Délais d'accès

- 11 jours ouvrés

Moyen d'encadrement

- Praticiens de la gouvernance ayant une expérience professionnelle confirmée de plusieurs années au sein de conseils d'administration et d'organes de gouvernance

Moyen pédagogiques et techniques

Pour chacun des participants :

- Supports pédagogiques
- Un Vade-mecum de la gouvernance actualisé
- Les dernières publications de l'Institut Français des Administrateurs

Les salles de cours sont climatisées, équipées de WIFI

Evaluation et suivi

- Questionnaire de pré-positionnement sur le niveau de connaissance à l'entrée du programme
- Questionnaire post-formation sur les acquis de la formation
- Evaluation à chaud de la formation
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de présence nominative

Effectif

Minimum : 5 personnes

Maximum : 14 personnes

Référents

- ### Pédagogique

  Alexandra Courel
  alexandra.courel@ifa-asso.com

- ### Handicap

  Alexandra Courel
  alexandra.courel@ifa-asso.com

Tarifs et modalités de règlement :

- Public : 960€ net
- Adhérent : 750€ net
- Virement à réception de la facture